

A3 SECURE

SAS au capital de 2 000 euros,
Immatriculé au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 940 819 949,
dont le siège social est situé : 197 AVENUE THEODORE BRAUN 69400 VILLEFRANCHE SUR
SAONE

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES
ASSOCIES DU 18 JUIN 2025**

L'an 2025,

Le 18 Juin,

A 18 heures,

Au siège social, 197 AVENUE THEODORE BRAUN 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE sont
présents :

Monsieur Claude CICERON, demeurant 127 ROUTE DU LAC 69640 DENICE,

Monsieur Mehdi HOSNI demeurant 179 BOULEVARD ANTONIN LASSALLE 69400
VILLEFRANCHE SUR SAONE,

Monsieur Loïc MORAND demeurant 12 RUE DES CHARMES 69680 CHASSIEU

Propriétaires de la totalité des 200 actions de 10,00 euros chacun émises par la société A3
SECURE

La réunion est présidée par Monsieur Claude CICERON le président de A3 SECURE

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la société, Monsieur Claude CICERON, associé unique, précise
l'ordre du jour des présentes décisions :

- Suppression d'une activité de l'objet social
- Modification corrélative des statuts

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle que la société n'exerce plus l'activité suivante :

Formation :

- La formation du personnel en matière de sécurité privée, de gestion des risques, et
d'interventions.

Il propose de modifier l'objet social de la société en supprimant cette activité.

Après délibération, les associés adoptent à l'unanimité la résolution suivante :

L'article 2 des statuts est modifié comme suite :

Ancienne rédaction :

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

Prestations de sécurité et de surveillance :

- La protection des biens meubles et immeubles ainsi que celle des personnes liées directement ou indirectement à la sécurité de ces biens.
- La surveillance, le gardiennage, et la sécurisation de sites, locaux, événements, ou installations diverses.

Services associés :

- La mise en place de systèmes de sécurité électronique (vidéosurveillance, alarmes, contrôle d'accès).
- La télésurveillance et la gestion à distance des dispositifs de sécurité.
- Le conseil en sécurité et audit des risques.

Formation :

- La formation du personnel en matière de sécurité privée, de gestion des risques, et d'interventions.

Activités annexes :

- Toute activité compatible et connexe contribuant directement ou indirectement à l'objet principal, sous réserve de respect des législations en vigueur.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Nouvelle rédaction :

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

Prestations de sécurité et de surveillance :

- La protection des biens meubles et immeubles ainsi que celle des personnes liées directement ou indirectement à la sécurité de ces biens.
- La surveillance, le gardiennage, et la sécurisation de sites, locaux, événements, ou installations diverses.

Services associés :

- La mise en place de systèmes de sécurité électronique (vidéosurveillance, alarmes, contrôle d'accès).
- La télésurveillance et la gestion à distance des dispositifs de sécurité.
- Le conseil en sécurité et audit des risques.

Activités annexes :

- Toute activité compatible et connexe contribuant directement ou indirectement à l'objet principal, sous réserve de respect des législations en vigueur.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal d'accomplir toutes formalités légales.

La séance est levée à 19 heures.

Fait à Villefranche-sur-Saône, le 18 Juin 2025

Extrait certifié conforme par les associés

Monsieur Claude CICERON



Monsieur Mehdi HOSNI



Monsieur Loïc MORAND

